



Règlement du concours d'affiches du Défi Moov'IdF 2026

1. Objet du concours

Un concours d'affiches qui doit intégrer un slogan original et percutant, est organisé par Vivacités IdF dans le cadre du Défi Moov'IdF.

Ce concours a pour objectif de sensibiliser les élèves à l'importance des mobilités durables, en mettant l'accent sur des modes de transport respectueux de l'environnement tels que la marche, le vélo, les transports en commun ou le covoiturage. Il s'agit également d'encourager la créativité et l'expression artistique des jeunes en leur proposant de réaliser des supports visuels et des messages forts autour d'une mobilité respectueuse de l'environnement et de la santé.

Les affiches lauréates seront valorisées et utilisées comme supports officiels de communication pour le Défi Moov'IdF 2026. Elles feront également l'objet d'une exposition lors de la remise de prix en juin 2026.

2. Parties prenantes

Les participants

Le concours d'affiches est gratuit et ouvert à tous les établissements scolaires d'Île-de-France, inscrits au Défi Moov'IdF 2026. Les écoles maternelles et élémentaires, collèges et lycées franciliens peuvent ainsi proposer une ou plusieurs créations.

Les participations peuvent être individuelles (par élève) ou collectives (par un groupe d'élèves ou une classe). Plusieurs équipes au sein d'un même établissement peuvent participer aux concours, et le nombre de participants n'est pas limité. De même, chaque établissement peut soumettre autant de productions qu'il le souhaite.

Les organisateurs

Le concours est organisé par Vivacités IdF, réseau francilien d'éducation pour une ville durable, dans le cadre de son programme "Défi Moov'IdF". Retrouvez les informations pour joindre Vivacités sur [cette page](#).

3. Thématiques

Tout en ayant une dimension esthétique et artistique, les créations doivent être en lien avec le thème de la mobilité durable et ses enjeux. Plus d'informations sur les enjeux [sur cette page](#).

Les affiches doivent comporter un slogan percutant pour promouvoir le Défi Moov'IdF ou les moyens de déplacement visant à réduire la pollution et les émissions de CO2 : marche à

pied, vélo, trottinette électrique, transports en commun, covoiturage, ou tout autres modes de transports pris en compte dans le Défi Moov'IDF.

L'objectif pédagogique de ce concours est de permettre aux élèves, aux côtés de leurs professeurs, de se questionner sur leurs modes de déplacements et leurs impacts.

Une attention particulière sera accordée à l'usage des éléments graphiques du défi tels que le logo, les couleurs ou les pictos. Kit de communication à télécharger sur [sur cette page](#).

4. Format et aspects techniques

Le format des affiches n'est pas strictement défini. Elles peuvent être réalisées en A4, A3, A2 ou tout autre format, à condition que le contenu soit clairement lisible et que la production envoyée soit en très bonne qualité.

Le slogan doit être original, concis, percutant et intégré à la composition de l'affiche.

Les affiches étant destinées à une large diffusion, elles ne doivent comporter aucune référence géographique, et les textes doivent être rédigés exclusivement en français.

Chaque création doit être originale et inédite, respecter les droits d'auteur, et ne pas inclure de contenus injurieux, haineux, discriminatoires ou de logos non autorisés.

Les affiches peuvent être réalisées sur support papier (qui devront ensuite être scanné pour un envoi numérique) ou en version numérique.

5. Calendrier du concours 2026

- Lancement du concours : les écoles maternelles, élémentaires, collèges et lycées peuvent participer au concours dès leur inscription au Défi Moov'IdF 2026. L'inscription au challenge est ouverte du 1er octobre 2025 au 13 mars 2026 et se fait sur [cette page](#).
- Date limite d'envoi des affiches et slogans : vendredi 3 avril 2026 à minuit
- Examen des productions et vote participatif en ligne : du lundi 6 avril 2026 au vendredi 10 avril 2026
- Annonce des résultats : à partir du lundi 13 avril 2026, lors du premier jour du Défi Moov'IDF

6. Modalités d'envoi

Entre la confirmation d'inscription au Défi Moov'IdF et le vendredi 3 avril à minuit, les participants peuvent participer au concours en envoyant leurs affiches par mail à l'adresse marianne@vivacites-idf.org.

Les créations doivent être envoyées en **format JPEG, PNG ou PDF de la meilleure qualité possible**. Dans le cas d'affiches réalisées sur papier, il est fortement recommandé de scanner vos productions afin qu'elles soient diffusables en ligne.

L'envoi des affiches doit impérativement être accompagné d'une présentation des auteur.e.s :

- **Production individuelle** : Nom et prénom de l'élève, classe, nom de l'établissement scolaire et ville
- **Production collective (groupe d'élèves ou classe)** : Nom du groupe ou de la classe, nom de l'établissement scolaire et ville.

En envoyant leurs créations, les établissements scolaires donnent automatiquement les droits de diffuser publiquement leur affiche.

7. Critères de sélection des lauréats

Les établissements scolaires ayant des enjeux différents, ils concourent entre catégories, soit entre écoles maternelles, entre écoles élémentaires, entre collèges ou entre lycées. Par exemple, l'affiche d'une école élémentaire ne peut pas concourir contre celle d'une école maternelle, et inversement.

L'analyse des productions tient compte de l'adéquation avec le thème du concours, de l'originalité et de la qualité technique et artistique du projet. Les productions étant destinées à une diffusion grand public, la qualité visuelle et la clarté du message seront des critères déterminants pour le choix des lauréats.

Le vote des productions sera ouvert à toutes et à tous, incluant les établissements participants au défi et les partenaires du défi. Le sondage sera participatif et réalisé en ligne du lundi 6 au vendredi 10 avril (inclus).

8. Communication et valorisation

Les écoles maternelles, élémentaires, collèges et lycées participants au concours autorisent Vivacités IdF à publier leurs productions en ligne et à communiquer sur leurs résultats.

En s'inscrivant au concours, chaque participant ou équipe accepte que sa création visuelle puisse être diffusée et exploitée librement sur support numérique, sur internet, dans les réseaux sociaux ainsi que dans le cadre d'une exposition publique.

9. Annulation ou non prise en compte des résultats

Vivacités IdF se réserve le droit d'annuler, d'écourter ou de reporter le concours d'affiches du Défi Moov'IDF si les circonstances l'y obligent.

Si un établissement n'a pas fait remonter ses productions avant la date butoir du vendredi 3 avril 2026 minuit, ces dernières ne seront pas prises en compte pour le vote.

10. Responsabilités et acceptations du règlement

Les participants garantissent que leurs créations sont originales et, en cas d'utilisation de visuels ou d'éléments trouvés sur Internet, qu'ils détiennent tous les droits nécessaires à leur exploitation.

En participant au concours, les candidats cèdent aux organisateurs, à titre non exclusif, l'ensemble des droits qu'ils détiennent sur leur œuvre, pour toute la durée légale de protection accordée aux auteurs et à leurs ayants droit.

Les participants autorisent également les organisateurs à reproduire, représenter et diffuser leur(s) œuvre(s) sur tous supports (site web, réseaux sociaux, expositions, publications, etc.), dans tous les formats, intégralement ou partiellement et partout dans le monde.

Rédaction du règlement : septembre 2025